

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération:  
33

Date de la convocation :  
18/09/2014

Date d'affichage : 22/09/2014

de la Commune de COGOLIN  
Séance du Lundi 29 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD - Jonathan LAURITO - Marie-Ly GARCIA - Sébastien MACREZ - Monique LEBLANC - Jean-Jacques GABERT - Jeanne LAURITO - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Jean-François FARNET -

**POUVOIRS** : Patrick GARNIER à Aimé GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUIZ / Patricia PENCHENAT à Marc-Etienne LANSADE /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Formalités de publicités effectuées, le 6 OCT. 2014  
Transmis en Sous-Préfecture de DRAGUIGNAN, le 2 OCT. 2014  
Visa du :  
- 2 OCT. 2014

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, rapport qui fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- d'approuver le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'UNANIMITE.



Le Maire,

Marc-Étienne LANSADE

N° 2014/110

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ : RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS